BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 206
2e trimestre 2009

APEMU - 6 Impasse Dubet - 33700 Mérignac

Association des Professeurs d'Education Musicale
Http//apemu.free.fr

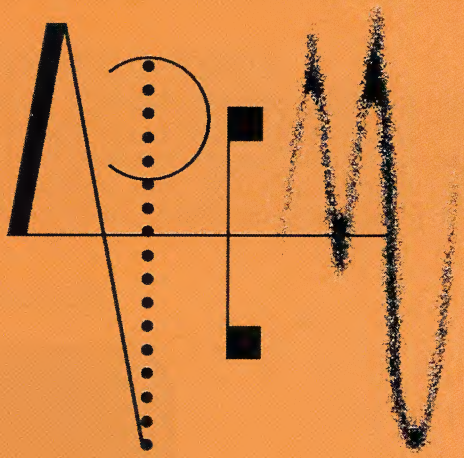

SOMMAIRE

Editorial 5

Vie de l'association:

Formation des maîtres, appel à Luc Chatel.....6
Réforme du Lycée.....7

Education musicale:

Conférence de l'APEMU à Tallinn (suite du N° 205).....8
Congrès EAS de Tallinn.....19
L'Europe dans tous ses états.....23
Nouveaux programmes - 6e Séquence 30

Bulletin d'adhésion, bon de commande.....16

ASSOCIATION DES **P**ROFESSEURS D'**E**DUCATION **MU**SICALE

Siège social : 6 Impasse Dubet 33700 Mérignac
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maïté AUBRUN, Yolande BARBIER, Catherine BAUDY, Martine BERTIER-WOLFROM, Mireille CHOVET, Isabelle BOUGAULT, Etienne GEGOULT, Anne-Françoise GARNY, Renata HARBULOT, Martine HONORAT, Claude LAPORTE, Béatrice LARAT-BELLIOT, Anne LEMARCHAND, François LONDEIX, Thibaut PLANTEVIN, Fernando SEGUI, Hélène WAGNER

BUREAU

Présidente

Yolande BARBIER

6 Impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

Vice-président

Fernando SEGUI

24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

Vice-président

Etienne GEGOUT

18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
03 83 21 88 21
e.gegout@ac-nancy-metz.fr

Trésorière:

Martine BERTIER-WOLFROM

12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

Trésorière-adjointe:

Catherine BAUDY

12 allée François-Villon
33510 Andernos-les-bains
05 56 26 25 86
catherine.baudy@wanadoo.fr

Secrétaire

Renata HARBULOT

4 Rue du Professeur Debré
Bâtiment 3A 21000 Dijon
03 80 41 31 40
renata.harbulot@orange.fr

Secrétaire-adjointe

Claude LAPORTE

10 Boulevard Léon-Malfrey
63000 Clermont-Ferrand

laporte.claude@libertysurf.fr

Mise en page du bulletin

Dominique TERRY
23, rue du Rhône
69360 Solaize
04 78 02 40 79
dominique.terry@wanadoo.fr

Mise en page du bulletin

Imprimerie LM PRINT
19, rue Jules-Ferry
69360 ST SYMPHORIEN D'OZON
lmprint@wanadoo.fr
www.lmprint.fr
Certifiée IMPRIM'VERT depuis 2008

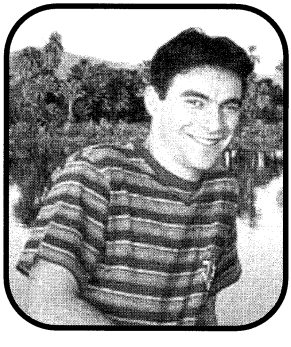

Responsable du site

Thibaut PLANTEVIN
901 petite route de Carpentras
84210 Pernes-les-fontaines
06 18 01 27 03

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE

Chers collègues, bonjour à tous

Je commencerai cet éditorial en remerciant les adhérents qui s'investissent pour faire vivre notre bulletin. Certains d'entre vous se sont lancés dans la réflexion sur les nouveaux programmes. Ils entrent en application à la rentrée 2009 dans les collèges et démontrent que l'éducation musicale sait aussi se renouveler et qu'elle fait partie intégrante de l'acquisition du socle commun de compétences et de la formation en histoire des arts.
Alors, à vos plumes et proposez des séquences à la publication, il est toujours intéressant de partager nos expériences. En ce qui me concerne je vous en proposerai une par bulletin.

En juillet, l'Apemu prendra la parole pour la première fois au niveau européen en la personne d'Anne Claire Scébalt qui fera un exposé sur l'éducation musicale en France au congrès de l'EAS (European association for music in school) à Tallin. Lors d'un prochain bulletin nous vous ferons le compte rendu de son expérience. L'éducation musicale doit avoir toute sa place dans la formation du futur citoyen européen !
Une nouvelle épreuve d'histoire des arts fait semble-t-il son apparition au brevet 2010, apparemment sous la forme d'un oral passé en interne devant deux professeurs. Malheureusement nous devrons attendre le BO du 28 août pour avoir plus de précisions sur cette nouvelle épreuve et ses modalités de mise en œuvre.

Deux autres dossiers en suspens demeurent plus préoccupants : la réforme des lycée et celle des IUFM à travers la mise en place du master pro du métier d'enseignant.

En ce qui concerne le lycée, nous attendons, après la concertation, une prise en compte réelle de la musique au lycée non pas comme une option facile à préparer en dehors de ses murs mais comme une véritable option de spécificité ouverte à toutes les séries et évaluée en fin de cursus sur le travail accompli en cours.

La réforme de la formation des maîtres doit, en urgence, être revue entièrement en concertation avec tous les partenaires car, en l'état, elle remet en cause la formation professionnelle des enseignants. Un nouveau ministre de l'éducation nationale a été nommé, espérons qu'il fasse preuve de sagesse et d'esprit de responsabilité pour gérer ces dossiers. L'Apemu n'hésitera pas à solliciter un rendez-vous auprès de Luc Chatel pour exposer son point de vue sur ces sujets fondamentaux. Restons vigilants et mobilisés !

Bonnes vacances à tous !

La présidente
Yolande Barbier-Cérésuéla

RÉFORME DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Appel à Luc Chatel

Il est encore temps de préserver l'avenir

Le gouvernement a préparé des décrets qui lui donnent en partie les moyens juridiques de mettre en œuvre sa réforme de la formation des maîtres. Leur publication est imminente. Pourtant, sur le fond, cette réforme a suscité une opposition quasi unanime des instances universitaires, des organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants, des associations professionnelles, des sociétés savantes, des mouvements pédagogiques, des parents d'élèves (FCPE), etc. Et quant à la méthode, les textes de ces décrets ont été rédigés avant la fin des discussions engagées avec les syndicats dans les « groupes de travail » et alors que la « commission de concertation » coprésidée par MM Marois, recteur, et Filâtre, président d'Université, avait à peine commencé ses travaux. C'est au point que la Conférence des présidents d'université (CPU) et M. Filâtre, la Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM), la Conférence des directeurs d'UFR de sciences (CDUS), la Conférence des directeurs d'UFR de lettres et sciences humaines (CDUL) ont dû décider de suspendre leur participation à cette commission, acte inédit dans les relations entre le gouvernement et l'Université au cours des dernières décennies. Au même moment, tous les syndicats exigeaient que les projets de décrets soient retirés de l'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE) et le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) demandait leur retrait.

L'actuel projet de réforme aurait pour conséquences une dégradation de la formation professionnelle des enseignants, une remise en cause du rôle des IUFM, la mise en danger des recherches en didactique des disciplines, une déstabilisation des équipes de formation et de recherche… Ne pouvant plus bénéficier d'un salaire au cours de la cinquième année d'étude, les étudiants les plus modestes auraient davantage de difficultés pour accéder au métier d'enseignant. De plus, si le gouvernement maintenait la suppression des 14 000 postes de stagiaires annoncée par Xavier Darcos le jour même de son départ, les lauréats des concours de 2010 se verraient imposer un dispositif de formation qui ferait passer leur obligation de service à deux tiers de leur horaire, au lieu de 40 % aujourd'hui, ne laissant plus assez de temps pour une formation professionnelle sérieuse.

La qualité de la formation des maîtres est une condition décisive de la réussite des élèves à l'école, au collège et au lycée et, au bout du compte, un élément déterminant du développement de la société aux plans économique, scientifique, culturel et humain. C'est pourquoi nous nous adressons au gouvernement de la façon la plus solennelle. Il ne peut pas avoir raison contre tous, il doit entendre les griefs des parties prenantes à l'égard de son projet. Il est encore temps de préserver l'avenir : nous appelons le nouveau ministre à suspendre durablement la publication des projets de décrets.

De plus, il doit garantir, mieux que ne le fait la circulaire Hetzel du 5 juin, qu'aucun étudiant ne sera lésé en 2009-2010. Il doit maintenir le bénéfice des conditions actuelles de la formation pour les lauréats de 2010. Il doit préserver les moyens donnés aux IUFM.

Nous lui demandons enfin de réunir les conditions d'authentiques négociations avec toutes les parties prenantes.

En entendant ces demandes, le gouvernement ferait preuve de sagesse et d'esprit de responsabilité. Il contribuerait à rendre possible une rentrée universitaire et scolaire dans un climat apaisé.

Juin 2009

Mai 2009

Alors que toutes les recherches dans le domaine de l'éducation montrent que les enseignements artistiques ont un rôle fondamental dans le développement de l'enfant et que leur enseignement a des répercussions positives dans les autres disciplines, le projet de réforme du lycée de Monsieur Darcos prévoit un dispositif qui conduirait à une marginalisation, voire une disparition de ces enseignements à ce niveau.
On pourrait se réjouir de la place de ces enseignements dans les «modules de découverte» s'ils ne se trouvaient pas ainsi en concurrence avec plus d'une vingtaine d'autres disciplines, dont des matières dites fondamentales qui, immanquablement, seront privilégiées par les élèves et leurs parents .
Une option artistique doit pouvoir être choisie par tous les lycéens sans distinction de filière, tant il est absurde de réserver les enseignements artistiques aux élèves dits littéraires. Dans cette optique, il est essentiel de créer également des modules de pratique artistique (cinéma, théâtre, chorale, orchestre, etc.) bénéficiant du même horaire que les autres modules d'enseignement .
Nous exigeons que ces modules soient enseignés sur une année scolaire complète, la possibilité de changer en cours d'année interdisant à la fois toute construction de la relation pédagogique et toute idée de progression.

Un collectif d'enseignants de la liste de diffusion "musiquaulycee"

Pour signer la pétition :
www.mesopinions.com/sauver-les-enseignements-artistiques-menaces-par-la-reforme-du-lycee-petition-petitions

Conférence de Tallinn (suite)

Il est vrai que nous rencontrons beaucoup de difficultés à faire reconnaître notre discipline au même titre que les autres. Je pense que nous pouvons faire de ces nouveaux programmes une force. Au-delà, nous devons aussi prendre conscience que la spécificité de la discipline de même que sa transversalité sont des atouts non négligeables. Je conclurai en vous présentant les possibilités de partenariats qui nous sont offertes et qui confirme la place essentielle que l'éducation musicale devrait trouver dans l'enseignement général.

Nous prenons beaucoup d'énergie pour réclamer l'abolition de la hiérarchie entre les disciplines. Beaucoup de collègues aimeraient être aussi reconnus que le professeur de mathématiques. Mais réfléchissons bien ! Nous devons et nous pouvons faire notre force de ce que les autres considèrent comme les faiblesses d'une matière secondaire. Etant souvent considérée comme mineure, l'éducation musicale ne subit pas autant le poids de l'institution, des parents que les autres disciplines. Notre discipline est à peine consultée pour l'orientation des élèves, on s'aperçoit souvent que les parents, l'institution n'attendent rien de nous en termes d'efficacité et de rendement.On sait combien il est angoissant pour nos collègues de savoir s'ils auront fini le programme, si leurs élèves ont ou auront les acquis suffisants pour passer dans la classe supérieure. En éducation musicale, notre référentiel de compétences sur 4 ans et une certaine souplesse des programmes nous laissent tout le loisir et la richesse de l'expérimentation. Etre libéré de ces contraintes institutionnelles nous permet certainement de construire nos cours en fonction de ce que nous pensons juste et bon pour nos élèves. La spécificité de notre discipline nous confère aussi des atouts pédagogiques. Dans l'enquête sur le rôle des enseignements artistiques dans la réussite des élèves[1], beaucoup évoquent l'utilité des arts comme un rééquilibrage avec les autres disciplines. L'éducation musicale apporte une dimension «non-scolaire » dont les élèves ont besoin, et contrebalance l'aspect normatif et résolu des enseignements scientifiques. Notre discipline est toujours en mouvement, car la musique l'est elle-même, ce qui nous amène à une remise en cause fréquente mais fertile des contenus, des savoirs mais aussi des méthodes bref de nos pratiques pédagogiques. Nous pouvons plus que d'autres, développer d'autres modes de travail, d'évaluation, privilégier le travail de groupe. Enfin, par notre spécificité nous entretenons un rapport particulier avec les élèves et il n'est pas rare que notre pédagogie originale soit une véritable bouée de secours pour les élèves en naufrage.

[1] Rapport du groupe des enseignements artistiques de l'inspection générale sur la place des enseignements artistiques dans la réussite des élèves, octobre 1999.

Toutes les possibilités pédagogiques évoquées auparavant sont autant de moyens d'amener l'élève en difficulté à une reconstruction positive de sa propre image, en l'aidant à mobiliser d'autres compétences, mais aussi en favorisant le transfert des compétences transversales. La prise en compte de la sensibilité ainsi qu'une démarche empirique, la création d'un espace expressif autre que verbal, libèrent l'élève pour qui la verbalisation est difficile faute d'acquis.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'insister, nous connaissons tous les forces et les atouts de la discipline. L'outil privilégié et spécifique de l'éducation musicale me semble être les activités de création, d'invention, d'improvisation. Ce type d'activité est rarement pratiqué par nos collègues des autres disciplines, mais aussi parfois par nos collègues de musique. L'institution scolaire reste souvent dans des schémas d'enseignement rassurants, où le professeur enseigne et où l'élève reproduit le modèle. On sait qu'il n'y aura pas une seule bonne réponse mais plusieurs réponses et cette pluralité est rarement reconnue par l'institution. L'activité d'invention est une prise de risque autant pour l'élève que pour le professeur. L'enseignant doit accepter de ne plus tout maîtriser, de même que pour la construction d'une compétence, le professeur a repéré l'obstacle, il met à la disposition des élèves, des ressources mais dès le début de l'activité de création tout est possible et l'élève peut aussi trouver d'autres ressources ou même développer d'autres compétences que celles prévues par le professeur. D'ailleurs, il serait intéressant de comparer les modes opératoires de la construction d'une compétence et du travail d'invention tant on trouverait de similitudes. Bien entendu, il n'est pas question de dire ici que l'activité d'invention se fait sans contrainte. D'abord, parce que la liberté totale est pour nos élèves angoissante et inhibitrice, mais aussi parce que pour être éducative, elle doit avoir des cadres précis. Saurait-on mesurer tous les bienfaits de l'activité d'invention ? Transformer le réel, exercer son droit à la transgression créative, à l'originalité, à la sensibilité (qualités qui sont présentées comme des défauts dans les autres disciplines), autant de possibilités apportées par l'invention. Pour entrer dans une œuvre, pour la dé-composer quoi de mieux que le faire ? Pour cette activité, je pense que l'outil informatique présente de nombreux avantages. Certes ce n'est ni un instrument de musique, ni un objet créatif, mais il permet, entre autre, de manipuler le son avec un infini de possibilité et sans presque aucun pré-requis solfègique. De plus, c'est un outil connu, souvent maîtrisé par les élèves, c'est même parfois un facteur de motivation. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous présenter des outils spécialement conçus par l'IRCAM, en partenariat avec l'éducation nationale, convention qui s'est vue renouvelée il y a quelques mois.

Nous pouvons faire de notre spécificité une force, mais nous devrions surtout communiquer sur les capacités de l'éducation musicale à s'intégrer dans des projets communs et à développer des compétences transversales. Etant musiciens et pédagogues, vous savez tous ce que l'éducation musicale apporte en général à l'élève, au citoyen, à l'être humain. Il me semble inutile de développer sur le fond, je voudrais surtout vous parler des possibilités qui nous sont offertes, en France, de participer à l'acquisition de compétences transversales. Le socle commun est mis en place suite à deux textes fondateurs : le 18 décembre

2006, le parlement européen publie une recommandation sur *les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.*
En France un décret publié le 11 juillet 2006, a mis en place le socle commun des connaissances et des compétences. On peut tout de suite remarquer l'ajout de « connaissances » dans l'intitulé français. Globalement, les deux textes présentent beaucoup de similitudes. Je pense que la plupart d'entre vous connaît le texte européen. Le texte français se décline en 7 compétences :

1. La maîtrise de la langue française

2. La pratique d'une langue vivante étrangère

3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

5. La culture humaniste

6. Les compétences sociales et civiques

7. l'autonomie et l'initiative

Chaque domaine est détaillé en connaissances, capacités et attitudes.
J'aimerais dans cette présentation m'en tenir aux textes car avec un peu d'imagination didactique notre discipline peut intervenir dans la plupart de ces compétences. Mettons en regard les exigences du socle commun avec les compétences énoncées dans les nouveaux programmes. De toute évidence caractériser le sonore et le musical contribue à tout ce qui répond de la maîtrise de la langue française : verbaliser les émotions, catégoriser, argumenter, lire, rédiger. L'écoute et l'étude des œuvres artistiques pour construire une culture musicale conduisent l'élève à :
• *A la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur (Attitude 2)*
• *Au désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, d'écouter les médias audiovisuels étrangers (Attitude 2)*
• *A l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir. (Attitude 2)*
Interpréter et créer la musique développent *le goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue* (Attitude 1) (encore une fois, puisqu'il s'agit d'une présentation, je m'en tiens aux textes, mais il y aurait beaucoup à dire). Le travail autour de la voix amène à :
• *la mémorisation et la récitation de textes littéraires plus facile encore avec support de la musique (mécanisme de la mémoire) (Compétence 1)*
• *maîtriser des connaissances sur l'Homme (l'organisation et le fonctionnement du corps humain ; le corps humain et ses possibilités)*
Le chant choral, parce qu'il s'agit d'une pratique collective, construit entre autres des compétences sociales. La responsabilité, l'investissement, le sens de l'engagement, la persévérance... J'aime beaucoup cette phrase de Michel Serres « Le cœur est le modèle le plus satisfaisant que nous ayons du contrat social... toutes les sociétés sont structurées comme la chorale ». Voici les compétences développées par l'activité chorale (entre autres).
• la conscience que nul ne peut exister sans autrui (Attitude 6)
- conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;
- sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
- nécessité de la solidarité
• *capable de concevoir, de mettre en œuvre (Compétence 7)*
• *réaliser des projets individuels ou collectifs (Compétence 7)*
• *motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs. (Attitude 7)*

Enfin, de nombreuses compétences et d'attitudes se construisent à tout moment du cours d'éducation musicale, quelle que soit l'activité, comme :

• S'exprimer à l'oral (Cap1)
• la rigueur et la précision (Attitude 3)
• comprendre et de décrire le monde réel par l'observation, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation (culture scientifique 3)
• l'imagination raisonnée (Attitude 3)
• l'ouverture d'esprit (Attitude 3)
• Compétences informatiques validées par le brevet informatique et internet
• communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter (Attitude 6)
• le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) (Attitude 6)
• curiosité et créativité (Attitude 7)

Vous remarquerez que je n'ai pas détaillé la compétence n°5 culture humaniste car, évidemment, tout dans l'éducation musicale concourt à la construction des compétences détaillées dans ce chapitre.

La rentrée 2009 verra la mise en place de nos nouveaux programmes ainsi que l'arrivée d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts. Toutes les disciplines sont invitées à prendre part à cet enseignement, il est demandé en particulier à l'éducation musicale et aux arts plastiques d'y consacrer 50% de leur horaire. Les finalités sont de « donner à chacun une conscience commune d'appartenir à l'histoire des cultures, des civilisations du monde » et de « donner les clés, en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité » des œuvres d'art. Les programmes classent les œuvres en 6 grands domaines :

• les arts de l'espace
• les arts du langage
• les arts du quotidien
• les arts du son
• les arts du spectacle vivant
• les arts du visuel.

Il s'agira entre autre :

• d'offrir à tous les élèves la possibilité de rencontre directe avec les œuvres d'art.
• d'amener les élèves à construire une culture personnelle à valeur universelle
• de donner envie de fréquenter les structures culturelles (aller au spectacle, au musée…)
• d'informer sur les métiers de l'art.

Afin d'inciter à un travail interdisciplinaire, les programmes proposent 6 thématiques où chaque discipline pourra se retrouver :

• Arts, créations, cultures
• Arts, espace, temps
• Arts, Etats et pouvoir
• Arts, mythes et religions
• Arts, techniques, expressions
• Arts, ruptures, continuités

Sur le principe, on ne peut que se réjouir de cette nouveauté, néanmoins, il est légitime de s'interroger sur certains points : pourra-t-on utiliser 50 % du cours pour cet enseignement sans que ce ne soit au détriment d'autre chose. Vincent Maestracci, notre Inspecteur Général a coutume de dire que l'on fait déjà 100% d'histoire des arts… La deuxième interrogation concerne les moyens financiers car faire entrer l'élève en contact direct avec l'œuvre d'art, c'est-à-dire l'emmener au concert, au musée… n'est possible qu'à condition de trouver un financement, et quand on sait que, actuellement, les budgets culturels sont en baisse… c'est une affaire à suivre !

Que ce soit dans le cadre du socle commun ou dans le programme d'histoire des arts, l'éducation musicale se prête tout à fait au travail transversal. Souvent, l'approche pluridisciplinaire permet d'aborder avec plus de réalisme la pluralité d'une question, c'est aussi la possibilité de

créer une cohérence des méthodes et des contenus entre les disciplines. En collège, l'horaire pour les 5e et 4e inclut 2 heures consacrées aux itinéraires de découverte. Deux disciplines, parfois plus, se retrouvent autour d'un projet commun et travaillent en complémentarité sur ce projet. Dans chaque collège, plusieurs projets sont proposés, et les élèves choisissent ce qui les intéresse. Bien sûr, ces rencontres entre disciplines sont particulièrement riches et les professeurs d'éducation musicale sont souvent sollicités pour y participer. D'autre part, on sait combien la pédagogie du projet peut contribuer à la réussite de tous les élèves. Par la suite, au lycée, ce type de travail est prolongé par les travaux personnels encadrés où cette fois, l'élève choisit son projet.

Je terminerai en vous parlant des différents partenariats qui permettent à l'éducation musicale d'occuper une place de choix dans les collèges. Le 15 septembre dernier, Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, a signé plusieurs conventions avec différentes structures afin «d'offrir aux élèves un accès privilégié à la culture[2]». Les Jeunesses Musicales de France sont une association nationale qui est spécialisée dans l'organisation de concerts scolaires. Les JMF cherchent à «développer le goût du spectacle vivant[3]» en offrant la possibilité à 500 000 élèves l'an passé d'assister à des spectacles. La convention avec les JMF prévoit un approfondissement des relations afin de toucher un plus grand nombre d'élèves. Les radios comme France musique s'engagent aussi de plus ne plus au côté de l'éducation musicale. Cette chaîne de radio, en partenariat, propose des émissions spéciales sur le programme du baccalauréat, elle organise des émissions publiques dans les établissements scolaires avec des programmes conçus par les élèves et leurs professeurs, cherche à valoriser les chorales scolaires. France musique s'est aussi engagée à organiser tous les ans une journée spéciale éducation musicale, ce qui devrait, entre autre, nous permettre de communiquer sur notre discipline.

Il existe aussi de nombreux partenariats locaux, comme par exemple à l'Opéra de Nancy, où sont proposés des parcours pédagogiques lors desquels les élèves peuvent visiter entièrement l'Opéra, assister à une répétition puis à une représentation.

Dans les murs du collège les partenariats peuvent aussi prolonger le cours d'éducation musicale. L'accompagnement éducatif est un dispositif pour les élèves volontaires. Les établissements proposent, les soirs après les cours, de l'aide aux devoirs, mais aussi des pratiques culturelles et artistiques. Les intervenants peuvent être des professeurs volontaires, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs issus de structures culturelles. Néanmoins ce dispositif peut susciter quelques interrogations, sur la formation et les compétences pédagogiques des intervenants, puisqu'ils sont recrutés seulement sur la base du volontariat, sans exigence de diplôme ou de compétence. Dans le cas où le professeur d'éducation musicale accepte de prendre un charge un groupe, n'allons-nous pas ouvrir la porte à des changements qui nuiraient à notre travail, notamment en accréditant l'idée que l'enseignement artistique et culturel doit se faire en fin de journée, comme une sorte de détente après le travail ! Nous avons encore peu de recul sur ce dispositif mis en place en septembre 2008.

[2] La musique à l'école, rencontre des grands partenaires nationaux, 15 septembre 2009, dossier de presse.

[3] Ibid

L'atelier de pratique artistique existe à tous niveaux. Au collège, les élèves volontaires peuvent à raison de 2 ou 3 par semaine, en plus de l'enseignement obligatoire, participer à un atelier avec un artiste, sous la responsabilité du professeur, plusieurs partenaires financent ce dispositif. C'est pour l'enfant l'occasion rare de travailler avec un artiste, pour le professeur c'est souvent une rencontre riche qui lui permet d'aborder la pratique artistique sous un autre angle. La classe à Projet Artistique et Culturel a beaucoup de points communs avec l'atelier artistique, mais cette fois, le dispositif concerne tous les élèves d'une classe. 8 à 15h par an sont consacrées à ce « parcours pédagogiques » lors duquel les élèves en contact avec des artistes et des professionnels de la culture s'ouvrent à d'autre domaines que ceux qui sont abordés en classe. Les classes à PAC autour de la musique ont concerné 55 000 élèves l'an passé.
Enfin, les classes à horaires aménagés sont un exemple de partenariat qui est amené à se développer, puisque dans son plan en faveur de l'éducation artistique, le gouvernement fait part de sa volonté de multiplier par 4 en 5 ans, le nombre de classes à horaires aménagés. De l'école élémentaire à la fin du collège, les CHAM permettent un aménagement de l'emploi du temps afin qu'un élève pratiquant la musique puisse suivre en plus de l'enseignement général obligatoire des cours spécialisés dans une structure partenaire (Conservatoires). Cet aménagement ne se présente pas comme une spécialisation avant l'heure puisqu'au sortir de la 3° les élèves ont accès à toutes les filières. Le recrutement se fait par une commission qui examine les demandes en fonction de la motivation et de la capacité de l'élève à pourvoir suivre cet enseignement. En 2005-2006 on dénombre en France 111 écoles accueillant des CHAM dont 68 écoles primaires et 104 collèges, soit un total de 16 209 élèves[4].
Cette répartition des compétences entre le collège et les conservatoires permet un enseignement plus riche et plus complet pour l'élève.

L'éducation musicale a mis plus de 150 ans à obtenir une place au sein de l'enseignement général. Comme nous l'avons vu, les remises en cause par les politiques sont assez fréquentes. Néanmoins, l'horaire d'1h/semaine est fixe depuis 1945, ceci est rassurant, l'éducation musicale est nécessaire et elle a sa place dans l'enseignement général. L'étude de l'évolution des programmes, le travail par compétence, les réponses données par les nouveaux programmes en matière de contenu, de répertoire… tous ces indicateurs montrent que notre discipline est sans cesse en mouvement et que les professeurs d'éducation musicale sont à la pointe en matière de pédagogie.
Continuons à faire de notre spécificité une force, en réfléchissant à nos pratiques, en développant les activités d'invention par exemple, mais surtout en communicant sur notre pédagogie pour ne plus jamais entendre nos politiques parler des cours qu'ils ont connus !

[4] Statistiques de la culture, chiffres clés, CARDONA Jeannine, LACROIX Chantal, 2008, éd. Ministère de la Culture et de la Communication

Continuons aussi à apporter notre contribution indispensable à l'acquisition des compétences du socle commun, à l'enseignement de l'histoire des arts. Ce sont des moyens de montrer que l'éducation musicale a son rôle dans la formation **générale** de l'adulte et du citoyen ! Continuons à développer les travaux interdisciplinaires et les partenariats ! Ils sont riches pour nos élèves et permettent d'amplifier le travail amorcé en cours. Les remises en question fréquentes, les difficultés nous fortifient, elles nous poussent à réfléchir à nos pratiques, à notre histoire. « Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort ». Enfin, faisons de l'année 2009 une année pleine de richesse pédagogique et de nouveauté puisqu'elle marque le début de notre collaboration avec EAS.

Anne-Claire SCEBALT
anneclaire.scebalt@gmail.com

Traduction en anglais pour la conférence à Tallinn :
Marie-Françoise Quinet.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Sur l'histoire de l'éducation musicale :

• L'éducation musicale en France. Civilisations, N°8, Presses de l'Université de Paris Sorbonne. 1983
• Histoire de l'éducation musicale, FAVRE Georges, Paris, La Pensée Universelle, 1980.
• L'enseignement de la musique en France de la Révolution à nos jours, in les Sciences de l'éducation, GERBOD Philippe, Université de Caen, 1988 n°1-2, pp. 49-74
• Principes fondamentaux de formation musicale et leur application, MARTENOT, Maurice, Paris Magnard, 1970
• Maurice Chevais, un grand pédagogue de la musique, sous la direction de FIJALKOW, Claire, L'harmattan, 2004.
• L'enseignement musical de 529 à 1972, LESCAT, Philippe, Fuzeau, 2001.
Sur l'éducation musicale :
• Problèmes actuels de l'éducation musicale, DAMBRICOURT, J.P, in l'Education musicale, n°381 octobre 1991, n°382, n°383 décembre 1991, n°384 de janvier 1992.
• L'éducation musicale, Une pratique nécessaire au sein de l'école, SOULAS, Brigitte, L'Harmattan, 2008.
• L'art d'apprendre, d'enseigner, de conduire la musique, PITTION, Paul, les éditions ouvrières, 1969.
• Se former à l'enseignement musical, GUILLIE-GUILBERT, Claire, FRITSCH, Lucienne, Armand Colin, 1996
• L'éducation musicale de la maternelle à l'université, Actes du colloque national, SCEREN, CRDP Bourgogne.
• L'éducation musicale, une contribution originale à l'interdisciplinarité, JALADIS, Marie-Claire, INRP, 1986.
Sur les programmes
musicale.com

Sur les programmes

• Structuration des programmes d'enseignement musical, en collège, en France, de 1925 à 1997, TRIPIER-MONDANCIN Odile, article publié sur le site : http://www.leducation-musicale.com

• Si la compétence n'existait pas, il faudrait l'inventer..., MEIRIEU, Philippe, article publié sur le site http://www.meirieu.com

REVUES

• Marsyas n°5, Edition de la cité de la musique, 1988.

• Cahiers pédagogiques n°394, Musique !, Mai 2001.

• L'enseignement devenant exemplaire pour tous les enseignements de l'école, SNYDERS, Georges, in Enfance, 1986 n°4.

• Les sciences de l'éducation, Recherches pour l'éducation musicale, université de Caen, 1988.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

• DUBET, François, Rapport sur le collège de l'an 2000

• Rapport du groupe des enseignements artistiques de l'inspection générale sur la place des enseignements artistiques dans la réussite des élèves, octobre 1999.

• La musique à l'école, rencontre des grands partenaires nationaux, 15 septembre 2009.

• Les Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, recommandations du parlement européen, décembre 2006.

• Le Socle commun des connaissances et des compétences, décret du 11 juillet 2006.

• Statistiques de la culture, chiffres clés, CARDONA Jeannine, LACROIX Chantal, 2008, éd. Ministère de la Culture et de la Communication.

• L'enseignement des disciplines artistiques à l'école, avis et rapport du conseil économique et social, 2004.

• 20 propositions et 8 recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat Education-Culture (...), GROSS Eric, 14 décembre 2007

Programmes :

• JO du 3 septembre 1925
• Arrêté du 25 mars 1924
• Arrêté du 10 juillet 1925
• Arrêté du 3 juin 1925

• Arrêté du 30 août 1937
• Arrêté du 11 avril 1938

• Circulaire du 20 mai 1943
• Instruction du 21 septembre 1944
• Arrêté du 24 juillet 1947

• Arrêté du 20 juillet 1960
• Circulaire 31 octobre 1962
• Arrêté 7 mai 1963
• Arrêté du 23 juin 1962, modifié par arrêté du 22 mai 1963 et par l'arrêté du 26 octobre 1964

• Arrêté du 17 mars 1977
• Arrêté du 16 novembre 1978
• Arrêté du 14 novembre 1985

BULLETIN D'ADHESION - 2009

Nom : ....
Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal/ville : ..../...
Téléphone/Fax : ....//...
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : ....
....
Grade ou situation : ....
Indice/échelon :....................../.........
Etablissement :...
Ville/académie : ..../.....................................

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires PLC2 : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2009

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

* Actes du congrès de Troyes :15 €
* Actes des congrès de Sèvres et Lyon: 15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
6 Impasse Dubet
3700 Mérignac

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

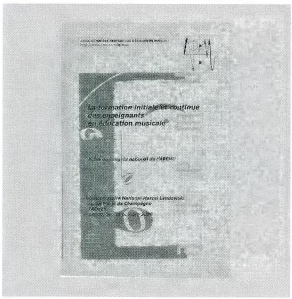

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

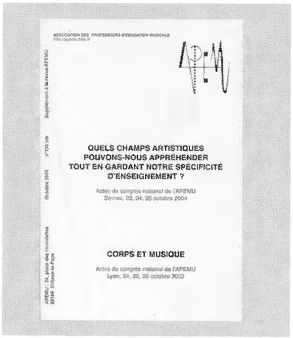

Quels champs artistiques pouvons - nous appréhender?

Actes du congrès de Sèvres 2004

Corps et musique
Actes du congrès de Lyon 2002

160 pages - 15 €

Compte-rendu du congrès EAS – ISME

Tallinn (Estonie), 1-5 Juillet 2009

Pour la 1ère fois, la France est représentée dans un congrès européen sur l'éducation musicale à l'école, congrès qui a concerné plus de 20 pays[1].
Nous étions deux représentantes de l'APEMu (Association des Professeurs d'Education Musicale)[2], Marie-Françoise Quinet (académie de Lille) et Anne-Claire Scebalt (académie de Nancy-Metz) à Tallinn et nous avons présenté le système scolaire français dans un des ateliers de ce congrès.

Ce type de congrès permet d'établir des contacts directs avec des acteurs de la musique à l'école, que ce soit sur le plan de la recherche scientifique ou pédagogique, de la formation de formateurs ou de la formation initiale.
L'EAS (European Association for music in Schools[3]) a tissé un réseau européen : «pédagogues, professeurs, artistes, éducateurs et scientifiques, adhérant à l'EAS, s'engagent à améliorer la situation de l'éducation musicale dans les différents systèmes d'enseignement des pays d'Europe.»
Elle est affiliée à l'ISME (International Society for Music Education[4]), réseau mondial d'acteurs de l'éducation musicale.
Chaque année, l'EAS organise une «conférence» dans une ville européenne. La précédente avait eu lieu à Bologne (Italie), la suivante aura lieu en avril 2010 à Bolu (Turquie).
La langue de communication est maintenant l'anglais, mais l'allemand est très utilisé aussi du fait de l'histoire de l'EAS. En effet, cette association est née en Allemagne et Autriche et jusqu'ici, ces deux langues étaient systématiquement utilisées.

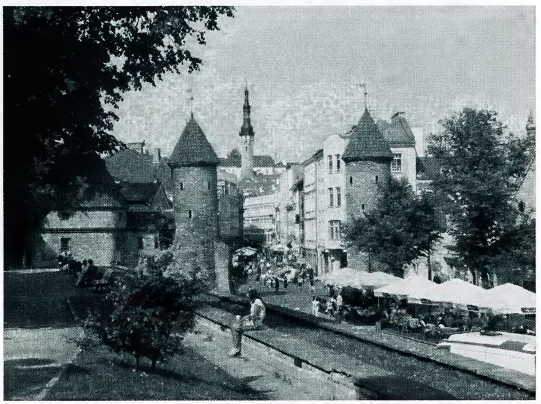

[1] Pays représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Croatie ?, Chypre ?, Espagne ?, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Italie ?, Kosovo ?, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

[2] APEMu : http://apemu.free.fr

[3] EAS : http://www.eas-music.org/

[4] ISME : http://www.isme.org/

Cette année à Tallinn (Estonie), le thème retenu était : « la musique dans et à l'extérieur de l'école ». Les conférences portaient principalement sur :
- La musique dans la culture scolaire
- La musique comme symbole culturel
- Le rôle de la musique dans la vie des jeunes et dans leurs activités extrascolaires
- La musique et le développement de la personnalité

Outre les conférences et ateliers proposés en journée, nous avons pu assister chaque soir à des concerts chorals : chorales scolaires ou d'adultes, toutes celles que nous avons entendues sont d'un niveau impressionnant. La première surprise passée, nous avons cherché à savoir comment un tel niveau de perfection peut être atteint. Il y a quelques raisons à cela :
- La culture du chant choral est très forte en Estonie, pour des raisons essentiellement politiques : le chant collectif est un moyen d'affirmation de l'identité culturelle balte.
- Tous les professeurs de musique ont une formation solide en chant choral.
- De la maternelle au lycée, les cours de musique, essentiellement axés sur le chant, sont toujours dispensés par des professeurs diplômés en musique.

Un gigantesque rassemblement choral a lieu tous les 5 ans à Tallinn et le congrès était judicieusement organisé à cette date.
Imaginez 25 000 choristes sur une scène et 10 fois plus de spectateurs venant en famille assister à 5 heures de concert de chant choral : une superbe expérience à vivre !

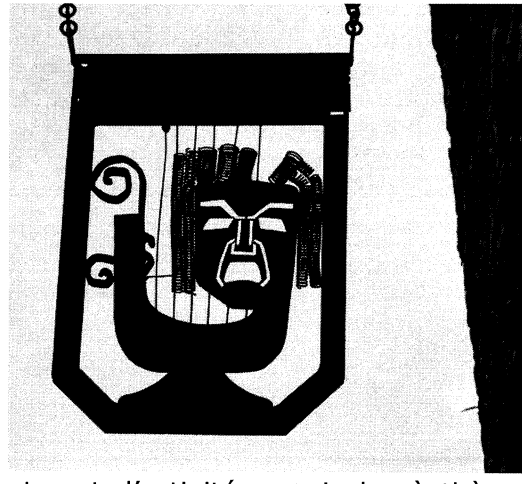

Le congrès EAS est toujours couplé avec le «Student forum», 2 journées de rencontre et d'activités musicales à thème (cette année : la voix), conçues pour les étudiants en musique se destinant à l'enseignement, l'équivalent de nos PLC.

Nous avons appris que, en dehors de l'Europe, différentes actions sont menées pour la promotion de l'éducation artistique en général et

l'éducation musicale en particulier :

- L'UNESCO a rédigé une feuille de route pour l'éducation aux arts : «the school of the twenty-first century must be able to anticipate new needs by according a special place to the teaching of artistic values and subjects» (l'école du 21e s. doit être capable d'anticiper les nouveaux besoins en accordant une place toute particulière aux valeurs et aux disciplines artistiques)

http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=9747&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

- Le Namm (équivalent de l'EAS aux USA) a édité un kit de promotion de l'éducation musicale. Ce kit comprend un livret et un CD-Rom proposant des courriers types, un argumentaire solide pour l'éducation musicale et des informations sur l'éducation musicale à l'école. On peut se le procurer à cette adresse (en anglais ou en espagnol) :
http://www.supportmusic.com

- Le Menc - autre association américaine – propose du matériel pédagogique (en anglais) :
http://www.menc.org

Lors des échanges informels de ce congrès, nous nous sommes aperçu que les préoccupations que nous avons en France sont partagées par une grande majorité de pays européens. Faut-il s'en réjouir ou s'en désoler ? Constater que presque partout, la musique est considérée comme une discipline secondaire peut être déprimant, mais voir que partout, les enseignants se battent et redoublent de créativité pour faire en sorte que les choses changent est encourageant : on se sent moins seuls !

On peut se demander si la multiplication des associations sert vraiment notre cause, mais les réseaux qui les rassemblent, tels l'ISME ou l'EAS, la facilité des contacts en ligne, montrent que « l'union fait la force ». Nous puisons notre énergie dans l'échange, qu'il soit régional, national (cf les listes de diffusion) ou comme ici, international.

Unité et diversité : tel est le paradoxe de ces réseaux. Nous partageons de nombreuses valeurs (nécessité d'une éducation artistique pour tous, promouvoir la place de la musique à l'école, améliorer la formation des enseignants…) mais nous sommes tous dans un contexte différent, culturellement et politiquement. À chacun d'améliorer les choses à son échelle.
L'EAS se donne pour mission de trouver des "harmonisations" sur certains points (par exemple : les compétences requises pour devenir professeur de musique) tout en respectant, voire en encourageant, les traditions nationales. Remarquons qu'il ne s'agit pas de trouver une seule manière d'enseigner la musique pour toute l'Europe, mais bien de trouver des réponses ensemble.
Un exemple des réalisations possibles dans ce cadre : la base de données pour l'éducation musicale conçue par une équipe spécifique pour un projet européen appelé MeNet (Music Education Network):

http://menet.mdw.ac.at/menetsite/english/topics.html

Ces quelques jours ont été riches d'enseignement. Si la France participait à l'organisation de ce type de conférence (tout est déjà prévu jusqu'en 2013, mais après ?), ce pourrait être un moyen de fédérer davantage de personnes sur le territoire national. Il est en effet étonnant que personne jusqu'ici ne se soit préoccupé de cette association, si active ailleurs en Europe.
Retroussons nos manches et partageons nos savoirs ! Voilà la leçon que nous avons retenue de ce congrès.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Marie-Françoise Quinet : mfquinet@dbmail.com

Anne-Claire Scebalt : anneclaire.scebalt@gmail.com

Echos du projet *L'Europe dans tous ses états* mené de 2004 à 2006 à Schiltigheim, (à proximité de Strasbourg)

Une création en deux temps : l'ébauche ***Vents d'Europe*** en 2005 et ***Schilick , une escale européenne*** en 2006 (Schilick est le diminutif de Schiltigheim).

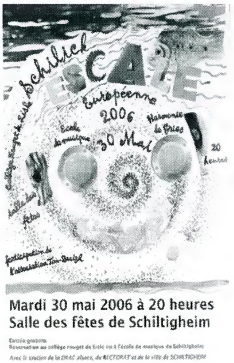

Une œuvre génératrice : le final de la IX² Symphonie de Beethoven sur le texte de Schiller.
Structures participantes : Chorale et ateliers de création artistique, percussions et arts plastiques, cirque et théâtre, du collège Rouget de Lisle, l'école de musique de Schiltigheim et l'Harmonie de Gries.

L'ébauche ***Vents d'Europe*** fut conçue avec la participation de la chorale du collège de Marlenheim.

Pourquoi ce projet ?

- Les arts permettent de développer notre regard et notre écoute du monde, de l'interpréter, de tenter de nous y intégrer grâce à notre ressenti et notre analyse, en commençant par regarder et écouter autour de nous.

- Géographiquement, le collège Rouget de Lisle, à Schiltigheim, est l'établissement le plus proche des bâtiments des institutions européennes.

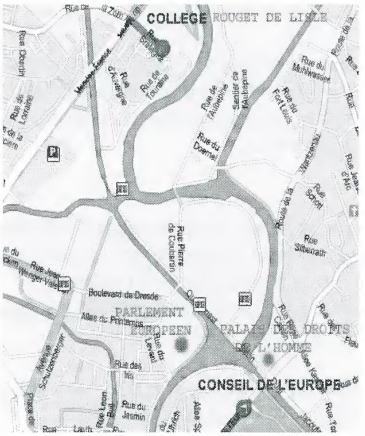

-Le collège est bordé par la rivière l'Ill qui, tel un cordon ombilical, juste quelques centaines de mètres en amont, le relie au quartier européen de Strasbourg.

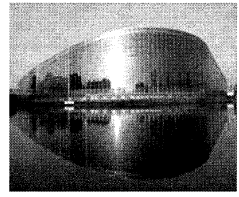

- Face à ces bâtiments, avec, de plus, la cathédrale en perspective, nous sommes conviés à une réflexion sur les différents espaces-temps : celui immédiat de chaque molécule d'eau qui passe et celui des grandes constructions humaines, architecturales et sociales.
Par très beau temps, la course du soleil, l'espace d'une seule journée, permet de multiples éclairages, animés par les reflets de l'eau dans les vitres du Parlement, du Conseil de l'Europe et du Palais des Droits de l'homme.

- La présence au collège d'élèves de 25 nationalités et le lien organique entre l'établissement et le quartier européen grâce à l'Ill, nous ont amenés, les collègues d'arts plastiques et de musique, à proposer aux élèves de créer une interprétation visuelle et sonore de ce désir d'Europe.

Quelques questions au préalable :
Quels matériaux sonores et visuels ? Quelle forme ? Quelle relation entre le visuel et le sonore ?
Comment faire pour que tout un collège, voire même une ville puisse s'identifier à la création de quelques élèves ?
Comment faire pour que ce message européen non seulement n'exclut pas, mais également concerne chaque élève quelle que soit son origine culturelle et géographique (indienne, afghane, africaine ou même russe, etc...) ?
Comment faire pour que l'essence même de *l'Hymne à la joie* de Beethoven, lui-même travaillé et retravaillé par le maître, libère toute son énergie vitale et pleine d'espoir ? Que le texte de Schiller puisse renouveler son évidence fondatrice ?
Comment donner une réalité sonore et visuelle à l'idée que : si on le désire, plus l'individuel est riche, plus il nourrit le collectif et vice-versa ?

Bref, comment envisager ensemble le futur en l'ancrant dans le passé et le présent ?

Les matériaux sonores : nous les avons puisés dans le répertoire traditionnel et dans l'œuvre de Beethoven. Certains élèves ont apporté les chansons de leurs pays et ensemble nous avons opéré des choix.
L'habitude de considérer musicalement les différentes ambiances sonores quotidiennes, dans la cour, dans les couloirs etc..., a fourni également des idées de matières diverses.

La forme
La course du soleil, du matin au soir, nous a donné l'ordre des régions européennes traversées.
Nous avons relié les différentes étapes en faisant émerger progressivement le thème de *l'Hymne à la joie*, en nous inspirant de l'écoute approfondie des différentes variations élaborées par Beethoven.
La météo a également fourni un prétexte logique et formel. Son énoncée ponctue le quotidien de tout un chacun.

Le visuel
Les costumes, réalisés par l'atelier de la SEGPA, étaient tous conçus sur la base d'un modèle unique inspiré de la tenue grecque antique, varié suivant les propositions élaborées en arts plastiques.

Les élèves ont en effet décliné cet élément formel de base pour concevoir chaque costume porté sur scène. Le tissu identique pour tous, un coton brut (que l'on peut trouver dans tous pays), a servi de support à l'impression de gravure sur bois.

Pour la gravure, deux grandes plaques de bois ont été découpées comme un puzzle, en modules, au nombre des pays impliqués au conseil de l'Europe, dans un registre formel inspiré de Hans Arp, artiste alsacien et de sensibilité rhénane. Chaque élève a mené ses recherches sur un pays de l'union européenne de son choix. Un motif récurrent repéré par l'élève comme symbole du pays, fut travaillé par variation, alternance, répétition et transformation puis gravé sur la plaque. Le tissu a été estampé avec les plaques en modules isolés ou associés entre eux.

Un grand pan de tissu a permis de faire un tirage de tous les modules rassemblés pour réaliser le drapeau européen des élèves. La mise en scène, avec les costumes, les modules suspendus en l'air comme des étoiles et ce drapeau synthèse installé comme un étendard, a fait valoir la démarche du matériau brut (coton, bois etc...) à l'objet esthétique. De l'Europe éclatée à l'union européenne.
La structure artistique élaborée a servi d'écrin aux ateliers cirque et théâtre qui ont effectué quelques évolutions et mimes.

La relation entre le visuel et le sonore
Cette notion de pièce unique divisée en modules, qui, rassemblés, redonnent la pièce originelle, se retrouve dans l'interprétation aux angklung balinais de l'Hymne européen par les différents élèves. En effet chacun a la responsabilité d'une note mais doit la jouer au bon moment pour qu'ensemble, le thème émerge, sans heurt, dans le respect du temps, de la dynamique et du phrasé. Les 22 élèves de l'atelier percussions étaient alignés en devant de scène, spatialisant ainsi le thème d'un point de vue sonore.

Comment faire pour que ce message européen non seulement n'exclut pas, mais également concerne chaque élève quelle que soit son origine culturelle et géographique (indienne, afghane, africaine ou même russe, etc...) ?
La mélodie de Beethoven présentée aux angklung, ou aux xylophones, clochettes ou métallophones, soutenue par une rythmique ternaire sur des congas africaines, a interpellé les élèves d'origine extra-européenne.
La présentation transformée, variée, répétée, alternée, colorée du motif de Beethoven nous renvoyait au traitement des motifs visuels traités de même.

Comment faire pour que tout un collège, voire même une ville puisse s'identifier à la création de quelques élèves ?
Depuis quelques années, nous avons compris que la véritable action culturelle et artistique, est celle qui relie les êtres. Nous avons pu nous rendre compte, que les œuvres les mieux intégrées par les élèves étaient celles, certes abordées sous divers aspects en fonction des niveaux, mais dans toutes les classes du collège, durant une séquence dans l'année. Les différentes matières, les différentes personnalités des collègues qui rejoignent librement le projet, confèrent à la démarche une ouverture et une dynamique d'une grande efficacité pédagogique.
Les élèves parlent entre eux de l'œuvre génératrice du projet de l'année, se l'approprient en la faisant sortir du cadre classe. Chaque niveau enrichit son approche par les autres œuvres découvertes dans le cursus propre à son niveau lors des autres séquences de l'année.
Aussi, lorsqu'il assiste à la création, chaque élève spectateur est concerné par ce qu'il écoute et voit. Un mélange de découverte et de reconnaissance aiguise sa curiosité. Il réalise comment le travail des élèves de chorale et des ateliers de création artistique confère une forme artistique au simple travail de sensibilisation mené en cours.

Etendu aux différentes structures associées, à l'école de musique de la ville comme à l'Harmonie de Gries partenaires sur ce projet, ce principe fédère et facilite, par un public ainsi averti, un accueil bienveillant du travail présenté.

Comment renouveler l'évidence fondatrice du texte de Schiller ?
L'association bretonne Tan Breiz, a incité le public à reprendre un des éléments du spectacle en se l'appropriant : l'andro, danse bretonne. Ce Fest-noz improvisé par le public mêlé aux élèves acteurs du spectacle, le temps d'une danse, a semblé donner corps et rythme au message de Schiller...

Comment envisager ensemble le futur en le nourrissant du passé et du présent?
En Alsace, il existe l'hymne : *Dr Hans em* ***Schnockeloch***. Son texte est issu de la *Nef des Fous* de S. Brant, poète humaniste strasbourgeois du XVè siècle.
Il dénonce l'insatisfaction qui peut rendre fou. Hans n'est jamais content de ce qu'il a. Il désire toujours ce qu'il n'a pas...
Une présentation simultanée de cette chanson et du thème de Beethoven, sur le texte de Schiller qui, lui, prône la fraternité et le partage, a souligné les contradictions humaines.

En coiffant cette combinaison avec le thème de Beethoven en augmentation, à la façon d'un choral, nous avons souhaité symboliser l'espoir qu'en dépit des difficultés, nous pouvons avancer et tenter de construire ensemble le futur ...

Aix - Marseille
Martine Honorat :
12 avenue d'Indochine 13100 Aix - en - Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*

Amiens
Sabine Dommanget :
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jesab@sfr.fr

Besançon
Maïté Adam Ouret :
6 rue Nungesser et Coli 25200 Montbéliard
03 91 90 06 03 *adamouret.maite@wanadoo.fr*

Bordeaux
Catherine Baudy :
12 allée François Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*

Caen
Patrick Leroy :
2 Allée de la Glacière Résidence Le Parc de Lébisey
14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr

Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B
rue du Ch. Colombani 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr

Créteil
Francine Brun : collège J.B. Clément
5 rue Chardavoine 93440 Dugny
06 14 61 39 67 *brunfrancine@club-internet.fr*

Dijon
Francis Harbulot :
4 rue du Professeur Debré - Bât. 3A - 21000 Dijon
03 80 41 31 40 francis.harbulot@orange.fr
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*

Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom :
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*

La Réunion
Catherine Pey :
12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde
02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*

Lille
Marie-Françoise Quinet :
32 rue Louis Delos 59700 Marq en Baroeul
Tel 03 20 31 57 66 / 06 89 81 65 16
mfquinet@dbmail.com

Limoges
En attente de nomination

Lyon
Hélène Haranger :
27 rue Anatole France 69580 Sathonay Camp
04 78 08 14 49*heleneharanger@club-internet.fr*
Mireille Chovet :
6 Impasse des Verriers 42610 St Romain le Puy
04 77 76 97 70 *mireille.chovet@actinov.com*
Anne-Françoise Garny :
3 rue des joncs 01000 Bourg - en - Bresse
04 74 50 32 65 *annefg@wanadoo.fr*

Martinique :
En attente de nomination

Montpellier
Jean-Michel Vallot :
71 avenue Mermoz 66000 Perpignan
04 68 67 52 01
jean-michel.vallot@ac-montpellier.fr

Nancy - Metz
Hélène Wagner :
22 rue Martial Mourot 54600 Villers Les Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr

Nantes
Jean-Martial Fouilloux :
33 rue Maurice Lagathu 44000 Rezé
06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr

Nice
Erik De Brun :
4 rue Charles Peguy 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr

Orléans - Tours
Julien Nay :
33 rue de Brest 37100 Tours
06 82 47 09 83 *julien.nay@wanadoo.fr*

Paris
Denis Féau :
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *denis.feau@free.fr*

Poitiers
Brigitte Berthommé :
Mautré 79400 Azay - le - Brûlé
05 49 05 74 75
brigitteberthomme@liberty-surf.fr

Reims
En attente de nomination

Rouen
Patrice Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*

Strasbourg
Monique Haug
3 rue du moulin 67600 MUSSIG
03 88 85 39 13
Béatrice Larat-Belliot:
12 place Mathieu Zell 67200 Strasbourg
03 88 26 36 24 *larat-belliot@noos.fr*

Toulouse
Marie-Stéphane Punsola:
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
marie-stephane.punsola@tiscali.fr
Goday Ramos Pascale:
6 place de l'église 31290 Avignonet Lauragais
05 34 66 23 12 / 06 22 63 06 73
pascalegoday@aliceadsl.fr

Versailles
Anne Lemarchand :
218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine
01 30 95 78 10 *anne.lemarchand@freesbee.fr*

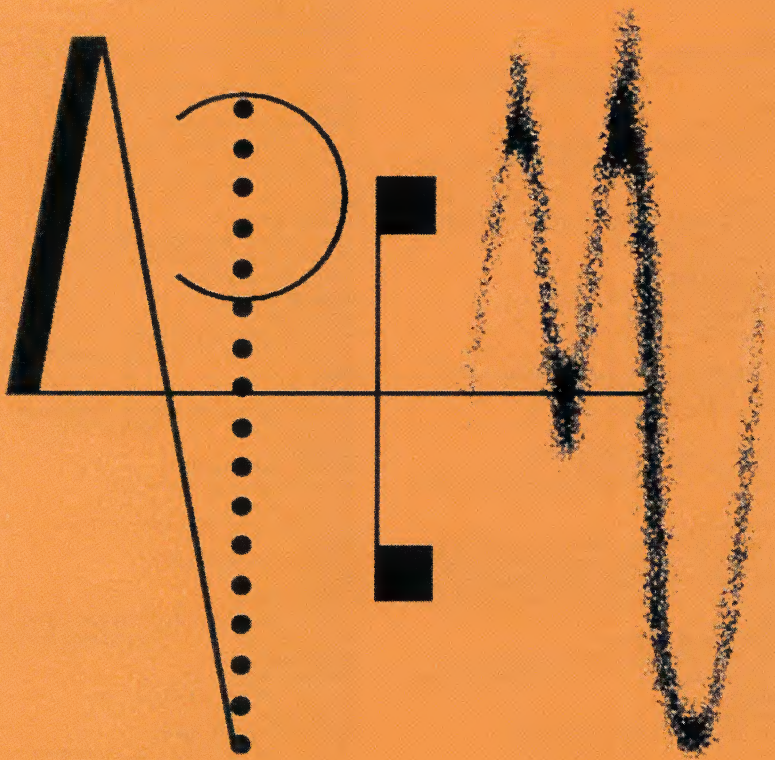

Imprimerie LM Print - Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Dominique Terry/Nicolas Robin
Dépôt légal : 2e trimestre - 206 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €